

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Pays de la Loire
110, rue de Frémur
49000 Angers
02 41 39 48 98
paysdelaloire@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



MAIRIE DE REMOULLÉ

1 rue de l'Hôtel de Ville
44140 Remouillé
02 40 06 62 14
mairie@remouille.fr
www.remouille.fr



FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration de

**la chapelle Garreau
à Remouillé**
en Loire-Atlantique

Collecte
patrimoine
religieux
75%
de réduction
d'impôt

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Remouillé - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Une chapelle du XIXe à l'architecture hétéroclite

◆ ◆ LE PROJET

Afin de stopper la dégradation de la chapelle Garreau, devenue très préoccupante, l'édifice du XIXe siècle doit bénéficier d'une restauration complète. Cette initiative est portée par la mairie de Remouillé qui en a fait un réel engagement et souhaite, grâce au chantier de restauration, la réouverture de la chapelle au public. Pour se faire, la priorité porte sur les éléments extérieurs afin de sécuriser l'accès au site.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Construite par Jean-Pierre Garreau au milieu du XIXe siècle, à l'origine pour être un monument funéraire, la chapelle qui porte à présent son nom surprend par sa taille et son implantation. Située à proximité immédiate de l'église, elle est initialement édifiée dans l'enceinte du cimetière, aujourd'hui transféré à l'extérieur du bourg.

L'architecture du bâtiment est un condensé des savoirs de son auteur ce qui explique l'utilisation de divers matériaux et styles architecturaux. On distingue deux grandes parties : côté nord, la chapelle est un étrange mélange de roman et de gothique ; côté sud, une tour carrée couronnée d'une coupole évoquant le Saint-Sépulchre de Jérusalem s'élève dans le ciel.

Jean-Pierre Garreau (1803-1896) était un architecte et un urbaniste qui a grandement participé à l'aménagement de la ville de Nantes, pour ne citer que la restauration de la cathédrale. De 1853 à 1865 il est maire de Remouillé et transforme l'aspect de cette petite bourgade.

◆ ◆ LA MOBILISATION

La Mairie mène actuellement une réflexion sur le projet de valorisation du site. L'objectif est de revitaliser le Vieux bourg avec l'idée d'un « Parcours Garreau » destiné à faire connaître et à mettre en lumière ce personnage hors du commun. La chapelle pourrait donc servir de lieu de mémoire, qui raconte l'histoire de son auteur, via l'aménagement d'un espace musée-exposition.

Découvrez les contreparties offertes aux donateurs sur la page internet du projet : www.fondation-patrimoine.org/101848

Montant des travaux	570 795 € HT
Objectif de collecte	40 000 €
Début des travaux	Décembre 2024



Crédit photos © Commune de Remouillé

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la chapelle Garreau à Remouillé

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/101848

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Pays de la Loire, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
la chapelle Garreau à Remouillé**

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐